

2PP FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 272.000 euros
Siège social : 411 rue Marcel Demonque - 84140 AVIGNON
452 716 608 RCS AVIGNON

(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal

Le trente novembre deux mille vingt-cinq,

Les associés de la société 2PP FINANCES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la Gérance.

Le délai statutaire de convocation n'a pas été respecté mais, tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement se tenir et délibérer.

Les associés déchargent le Gérant de l'absence de convocation formelle.

Sont présents :

- Monsieur Pierre PERNIAS, propriétaire de 230.539 parts sociales en pleine propriété ;
- Madame Séverine PUY-PERNIAS, propriétaire d'1 part sociale en pleine propriété ;
- Madame Lou PERNIAS, propriétaire de 13.820 parts sociales en nue-propriété ;
- Monsieur Jules PERNIAS, propriétaire de 13.820 parts sociales en nue-propriété ;
- Monsieur Arthur PERNIAS, propriétaire de 13.820 parts sociales en nue-propriété.

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre PERNIAS, Gérant et associé.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification exceptionnelle de la durée de l'exercice social ;
- Changement de dénomination sociale ;
- Modification de l'objet social ;
- Approbation du rapport du commissaire à la transformation ;
- Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;
- Nomination de Monsieur Pierre PERNIAS en qualité de Président ;
- Modification consécutive des statuts ;
- Constatation de la réalisation définitive de la transformation
- Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Le rapport de la gérance ;
- le rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société, en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce et sur l'évaluation des biens composant l'actif social, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce ;
- le projet de statuts modifiés ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Modification exceptionnelle de la durée de l'exercice social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, **décide** de réduire exceptionnellement la durée de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un (1) mois.

Cet exercice aura donc une durée totale de onze (11) mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 30 novembre 2025.

L'exercice suivant couvrira la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2026, soit une durée exceptionnelle de treize (13) mois.

A compter du 1^{er} janvier 2027, les exercices sociaux retrouveront une durée normale de douze (12) mois et commenceront le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Changement de dénomination sociale

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, **décide** de modifier la dénomination sociale de la Société pour « **TRIBU CAPITAL** »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Modification de l'objet social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, **décide** de modifier l'objet social de la Société comme suit :

« La Société a pour objet, en France et/ou à l'étranger :

- *la prise de participation financière et la surveillance administrative à toutes sociétés françaises ou étrangères, tant en France, qu'à l'étranger,*
- *la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance,*
- *la gestion desdites participations, l'administration et la direction des entreprises,*
- *toutes prestations de services en matières commerciale, administrative, financière ou autres, tant au profit et à destination des sociétés et entreprises liées à la société que de tiers,*
- *l'administration générale juridique, comptable, fiscale et des ressources humaines au profit des sociétés et entreprises liées à la société,*
- *l'achat, la restauration, la vente et la mise en location de véhicules automobiles de tout type,*
- *l'activité de marchand de biens à savoir les opérations d'acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue de les revendre en l'état, après rénovation dans leur totalité ou après division en fractions ou parcelles, de parts de sociétés ou de fonds de commerce en vue de les revendre.*

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Approbation du rapport du commissaire à la transformation

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce,

Approuve expressément les termes de ce rapport et la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers ainsi que les avantages particuliers mentionnés dans le rapport du Commissaire à la transformation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Transformation de la Société en Société par actions simplifiée

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les éventuels avantages particuliers établi conformément aux dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce, **décide**, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à

compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société sera désormais la suivante : « TRIBU CAPITAL », tel que décidé au terme de la deuxième résolution.

L'objet, de la Société sera désormais celui décidé au terme de la troisième résolution.

La durée et le siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 272.000 euros. Il sera désormais divisé en 272.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de une action pour une part sociale.

Les fonctions de Gérant, exercées par Monsieur Pierre PERNIAS, prennent fin ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Pierre PERNIAS en qualité de Président ;

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, **nomme** en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Pierre PERNIAS, né le 28 avril 1972 à Avignon, demeurant 7 Chemin Alfred Vieillot - 30400 Villeneuve-lès-Avignon,

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme

L'assemblée générale, en conséquence des décisions qui précèdent, **adopte** article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION
Constatation de la réalisation définitive de la transformation

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, **constate** la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

NEUVIEME RESOLUTION
Pouvoirs

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Par signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1367 du code civil, la signature DocuSign (établissant la date de signature par chaque Partie) étant reconnue comme un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le présent procès-verbal.

Annexe : Statuts dans leur nouvelle forme.

DocuSigned by:
 **PIERRE PERNIAS**
4C78E8E67AF84B9...

Monsieur Pierre PERNIAS
Gérant - Associé

DocuSigned by:
 **SEVERINE PUY-PERNIAS**
E4D944289362441...

Madame Séverine PUY-PERNIAS
Associée

Signé par :
 **Lou PERNIAS**
7B87EF8B06BF4A9...

Madame Lou PERNIAS
Associée

Signé par :
 **Jules PERNIAS**
8692C7CFDEF9495...

Monsieur Jules PERNIAS
Associé

Signé par :
 Arthur PERNIAS
7F60A41AC63A410...

Monsieur Arthur PERNIAS
Associé

ANNEXE
Statuts refondus